9 juillet 1993 **Vol. 6 - N° 26**

Sommaire

Suspicion de peste porcine classique en Malaysia péninsulaire 105
Situation de la peste porcine classique en Allemagne 106
La France est indemne de maladie de Newcastle 106
Maladie de Newcastle en Autriche 107
Maladie hémorragique virale du lapin à Cuba 107
Maladie de Newcastle en Ouzbékistan 109
Turquie : reprise de la vaccination contre la fièvre aphteuse en Thrace 109

SUSPICION DE PESTE PORCINE CLASSIQUE EN MALAYSIA PÉNINSULAIRE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 5 juillet 1993 du Docteur A.M. Babjee, directeur général des services vétérinaires, Kuala Lumpur :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : clinique et anatomo-pathologique.
Date de la première constatation de la maladie : 28 juin 1993.
Date présumée de l'infection primaire : 25 juin 1993.
Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).
Identification géographique du foyer : village de Baru Valdor, district de Perai Selatan, État de Pinang (5° 10' N - 100° 30' E).

Détails relatifs au foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1	sui	600	5	5	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : porcs reproducteurs et porcs à l'engrais dans une petite exploitation privée. Seuls des porcelets de la même portée, âgés de 21 jours, ont été infectés.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : aucune ferme voisine n'a été atteinte. L'origine de l'infection n'a pas été identifiée, des recherches sont en cours.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : mise en interdit ; vaccination immédiate et généralisée dans les fermes environnantes ; surveillance intensive et contrôle des déplacements d'animaux.

*
* *

SITUATION DE LA PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ALLEMAGNE

Traduction du texte de deux télécopies reçues les 5 et 7 juillet 1993 du Docteur N. Voetz, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

Date finale de la période du rapport précédent : 28 juin 1993 (voir *Informations sanitaires*, **6** [25], 99).
Date finale de la période du présent rapport : 1er juillet 1993.
Nombre de foyers distincts à ce jour : cinquante-deux (52).
Identification géographique des nouveaux foyers : département de Lüneburg, Land de Basse-Saxe :

51. commune de Soltau-Fallingbostel
52. commune de Rotenburg.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
51	sui	121	...	0	121	0
52	sui	706	40	8	698	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : porcs à l'engrais.

Commentaires relatifs au diagnostic : foyer n° 51 : épreuve d'immunofluorescence directe ; foyer n° 52 : épreuve de neutralisation virale et épreuve d'immunofluorescence directe.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : foyer n° 51 : achat d'animaux ; foyer n° 52 : origine inconnue, recherches en cours.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : abattage sanitaire ; toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été prises.

*
* *

LA FRANCE EST INDEMNE DE MALADIE DE NEWCASTLE

Texte d'un communiqué reçu le 6 juillet 1993 du Docteur G. Bédès, chef du service de la qualité alimentaire et des actions vétérinaires et phytosanitaires, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :

Suite à l'incident de maladie de Newcastle survenu en décembre 1992 (voir *Informations sanitaires*, **5** [48], 175), les opérations d'abattage des volailles ont été achevées le 29 décembre 1992 (voir *Informations sanitaires*, **5** [50], 179).

En conséquence, et à compter de ce jour, 29 juin 1993, la France est à nouveau officiellement indemne de maladie de Newcastle, conformément aux dispositions de l'article 2.1.15.2. du *Code zoo-sanitaire international*.

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE EN AUTRICHE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 7 juillet 1993 du Docteur P. Weber, chef des services vétérinaires, ministère de la santé, des sports, et de la protection du consommateur, Vienne :

S. R. - 1

Date de la première constatation de la maladie : 29 juin 1993.
Date présumée de l'infection primaire : 2 juin 1993.
Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).
Identification géographique du foyer : commune de Weikendorf, département de Gänserndorf, Basse-Autriche.

Détails relatifs au foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1	avi	671*	500	± 40 %	...	0

* (à la date de la confirmation du diagnostic)

Commentaires concernant l'effectif atteint : poulets de chair.

Commentaires relatifs au diagnostic : isolement du paramyxovirus de type 1 ; détermination de l'indice de pathogénicité par voie intracérébrale en cours.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : achat de poussins d'un jour ; recherches dans le couvoir en cours.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : abattage sanitaire ; vaccination dans les fermes environnantes.

*
* *

MALADIE HÉMORRAGIQUE VIRALE DU LAPIN À CUBA

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 7 juillet 1993 du Docteur E.F. Serrano Ramírez, directeur général de l'Institut de médecine vétérinaire, La Havane :

S. R. - 2 N° 3

Date finale de la période du rapport précédent : 18 juin 1993 (voir *Informations sanitaires*, **6** [25], 102).
Date finale de la période du présent rapport : 30 juin 1993.
Date présumée de l'infection primaire : les enquêtes qui ont été menées confirment que la maladie est apparue pour la première fois dans la commune de Lisa en janvier 1993 dans des élevages privés.
Nombre de foyers distincts à ce jour : cent vingt-six (126).

Identification géographique des nouveaux foyers : ouest du pays :

112. commune de Güines, province de Havane
113-114. commune de San Antonio de los Baños, province de Havane
115. commune de Quivicán, province de Havane
116. commune de Jaruco, province de Havane
117-120. commune de Colón, province de Matanzas
121-125. commune de Jovellanos, province de Matanzas
126. commune de Matanzas, province de Matanzas.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
112	lep	826	208	208	46	480
113	lep	3 355	4	4	1 075	2 276
114	lep	15	1	1	6	8
115	lep	129	3	3	80	46
116	lep	200	53	53	127	20
117-120	lep	742	107	107	172	463
121-125	lep	70	24	24	15	31
126	lep	127	24	24	90	13

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : les mesures prises antérieurement sont maintenues. Dans la province de Matanzas (dernière province atteinte), aucun nouveau foyer n'est apparu entre le 12 et le 28 juin. De nouveaux foyers étant apparus le 29 juin, les mesures de dépistage ont été renforcées, de même que les contrôles à la frontière entre la province de Matanzas et les provinces de Cienfuegos et Villa Clara.

Récapitulatif des foyers apparus entre le 5 mai et le 30 juin 1993 :

Province	Nombre de foyers	Nbre d'animaux présents dans les foyers	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
Matanzas	53	1 754	510	510	407	837
Ville de La Havane	51	19 649	4 361	4 361	3 377	11 911
Havane	22	29 966	2 445	2 445	12 014	15 507

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE EN OUZBÉKISTAN

Traduction du texte d'un communiqué reçu le 7 juillet 1993 du Docteur B.S. Saitkoulov, chef des services vétérinaires, comité coopératif gouvernemental pour l'agriculture, Tachkent :

S. R. - 2 N° 2

Date finale de la période du rapport précédent : 25 mars 1993 (voir *Informations sanitaires*, **6** [12], 52).
Date finale de la période du présent rapport : 13 mai 1993.
Date présumée de l'infection primaire : 9 mars 1993.
Nombre de foyers distincts à ce jour : deux (2).
Identification géographique du nouveau foyer :

2. exploitation avicole "Chinabad", région d'Andizhan (dans l'est du pays).

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
2	avi	127 994	127 994	85 711	42 283	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : poulets âgés de 25-30 jours.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : défaillance immunitaire ; des oiseaux sauvages sont à l'origine de la contamination.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : abattage sanitaire ; mise en interdit.

*
* *

TURQUIE : REPRISE DE LA VACCINATION CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE EN THRACE

Traduction du texte d'un communiqué reçu le 7 juillet 1993 du Professeur E. Istanbulluoglu, vice-sous-secrétaire, ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Ankara :

De 1962 à 1988, la Thrace turque constituait une zone-tampon où tous les ruminants étaient systématiquement vaccinés contre la fièvre aphteuse.

En 1988, à la suite de discussions entre le gouvernement turc et les autorités de la Communauté économique européenne, un accord a été conclu pour établir une zone indemne sans vaccination en Thrace, en même temps que la situation de la fièvre aphteuse s'améliorait dans les pays européens. Depuis lors, à l'occasion d'enquêtes il a été montré qu'aucun virus ne circulait chez les animaux de cette région, qui, en 1990, a été déclarée zone indemne sans vaccination. La nouvelle zone-tampon a été instaurée dans la partie occidentale de l'Anatolie.

Mais, au cours des deux dernières années, des foyers de fièvre aphteuse sont apparus périodiquement dans certains pays des Balkans. La Turquie et le Moyen-Orient important, par voie de terre ou de mer, des animaux et des produits d'origine animale qui transitent par des pays des Balkans, le gouvernement turc a décidé de rétablir une zone indemne de fièvre aphteuse avec vaccination en Thrace, de façon à protéger le cheptel bovin de cette région.

La vaccination systématique des ruminants a commencé et a pris effet le 1er juin 1993.

© Office international des épizooties - 1993
ISSN 1012-5310
Reproduction ou traduction permise sauf à des fins commerciales